CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une réunion de filateurs. — Vendredi matin a eu lieu à l'hôtel Ferraille une réunion de filateurs de laines peignées, à laquelle assistaient MM. Paul Pecqueriaux et Van Diest, délégués de la région de Fourmies; MM. Charles Pollet, Edouard Ferrier, Wattine-Delaoutre et Cavrois-Mahieu fils, de Roubaix; et MM. François Masurel-Jonglez, Paul Jonglez, Maurice Caulliez et Ernest Deconinck, de Tourcoing.

Cette réunion avait pour but de jeter les bases d'une entente entre les filateurs de la région de Fourmies et ceux de Roubaix-Tourcoing, en vue d'établir un tarif minimum de façon. Nous avons tout lieu de croire que ce but sera prochainement atteint.

La conférence de géographie d'aujourd'hui. — On sait que la conférence d'aujourd'hui samedi, à la Société de Géographie sera donnée par M. Michel de Bernoff, qui fera la relation de son voyage à pied (9,500 kilomètres en moins de 10 mois et demi) à travers la Russie, l'Autriche, l'Allemagne, la Suisse et la France.

L'*Indépendance belge* donne, sur le conférencier, ces intéressants détails :

« Nous avons reçu, jeudi après-midi, la visite d'un de nos confrères russes dont la virtuosité ambulatoire est célèbre; nous voulons parler de M. Michel de Bernoff, qui fit récemment à pied un voyage de près de dix mille kilomètres à travers la France, l'Allemagne, la Russie, l'Autriche et la Suisse.

» M. de Bernoff, pour se délasser, vient de faire l'excursion pédestre de Paris à Tourcoing, une bagatelle, et il va repartir, dans quelques jours, pour Roubaix, une misère.

» Il vient de visiter Gand et Bruges, où les maîtres de la peinture flamande ont fort enthousiasmé son esthétique vagabonde, et, comme il ouvre l'œil en même temps qu'il délie ses jarrets, il se propose d'envoyer en Russie une relation détaillée de sa visite à notre musée Wiertz.

» M. de Bernoff a narré ses voyages à Paris et il se propose de revenir les conter ultérieurement à Bruxelles.

» Notre confrère est solidement bâti, bien découplé, et il porte un costume dont le pittoresque n'a rien de tapageur. »

La conférence de M. le chanoine Margerin à l'Hippodrome. — *Rectification.* — C'est par suite d'une erreur d'impression que les cartes roses portent la mention : « donne droit *à toutes places*, sauf aux fauteuils, etc.»

Au contraire, les fauteuils et les loges leur sont exclusivement réservés.

La salle sera chauffée.

Une tentative de suicide rue de l'Ermitage. — Un garçon boucher, âgé de 17 ans, employé chez M. Vandebeulque-Emaille, boucher, rue de l'Ermitage, a tenté de se suicider dans les circonstances suivantes :

Le jeune homme se levait, vendredi matin, vers six heures. Une demi heure plus tard, il se rendit dans la cuisine, où se trouvaient Mme Vandebeulque et sa servante. Comme cette dernière se disposait à aller chercher du charbon au grenier, le garçon boucher lui proposa subitement de faire lui-même cette besogne.

Ne le voyant pas revenir, la servante monta au grenier. Grande fut son épouvante en apercevant un corps pendu à une poutre, et se balançant dans le vide. La jeune fille redescendit aussitôt et avertit M. Vandebeulque qui coupa la corde. Il n'était que temps, car le malheureux jeune homme suffoquait.

M. le docteur Dubron lui prodigua des soins énergiques, qui parvinrent à le ranimer. *Quelques heures plus tard*, le jeune homme était complètement hors de danger. *Interrogé* sur les motifs qui l'avaient poussé à cette triste détermination, le malheureux garçon n'a pu ou n'a pas voulu s'expliquer. Le praticien attribue cet acte à un accès de fièvre.

P.-S. — D'après un de nos correspondants, le motif de cette tentative de suicide, véritable coup de tête, serait des moins sérieux.

Depuis un certain temps, Louis Michaux, — c'est le nom du garçon boucher — à l'insu de ses maîtres, fréquentait un estaminet de la rue de la Redoute, où il avait, petit à petit, amassé une dette de six francs soixante centimes.

Comme il ne s'acquittait jamais, la cabaretière s'était décidée à venir informer son patron de ce qui se passait, et M. Vandebeuque, après une verte réprimande, avait dit au jeune homme qu'il allait en référer à sa famille.

Cela se passait jeudi soir. Sous le coup de l'émotion, Louis Michaux avait d'abord pleuré longuement, puis il s'était calmé, en apparence du moins. Il avait ensuite soupé comme d'ordinaire, et était monté à sa chambre pour la nuit, sans rien laisser paraître des idées noires qui le hantaient peut être dès ce moment. On sait le reste.

Un homme qui devient fou. — Un brave ouvrier du nom de Leclercq, occupant un logement rue de l'Abattoir, *montrait*, depuis une quinzaine de jours, des signes non équivoques d'aliénation mentale. Comme il avait, en somme, bon caractère, son propriétaire ne prit garde à ses monomanies. Il y a deux jours, Leclercq, entrait dans un estaminet du quartier, et, donnant sa montre en or à la cabaretière, lui disait : « Voilà pour mes huit francs », puis s'es quivait. La cabaretière remit le lendemain, la montre au domicile de son extraordinaire client.

Jeudi, Leclercq partit de très bonne heure, le matin et ne reparut plus. On avertit le commissaire du quartier, et le signalement du pauvre garçon lui fut donné.

Vendredi matin Leclercq se trouvait dans un café des environs de l'Abattoir. Il pria tout à coup le cabaretier d'aller quérir la police. On lui donna cette satisfaction. Leclercq expliqua à l'agent qu'on voulait l'écrouer à Lille, et qu'il désirait connaître les motifs de son arrestation. On le conduisit devant le commissaire.

Le magistrat le reconnut à son signalement, et le fit conduire à l'hospice.

Une folle furieuse. — Une femme, âgée d'une trentaine d'années, Hortense Deroubaix, habitant le quartier de la rue St-Joseph, a été atteinte, vendredi, dans la matinée, d'un accès de folie furieuse : elle voulait tout briser dans sa demeure. Des voisins avertirent le commissaire du quartier, qui fit conduire la malheureuse à l'hospice.

Un accident, rue de Blanchemaille. — Dans l'après-midi de vendredi, vers cinq heures, une femme âgée de vingt-cinq ans, et travaillant chez M. A. Duquesne, représentant de commerce, rue de Blanchemaille, nettoyait les fenêtres du rez-de-chaussée, à l'extérieur de la maison.

L'échelle sur laquelle elle était montée pour cette besogne, vint à basculer, et l'ouvrière tomba.

Comme elle était dans l'impossibilité de se mouvoir, des passants la relevèrent, et tous les soins lui furent prodigués chez M. Duquesne, en attendant l'arrivée d'un médecin.

La victime de ce pénible accident ne porte aucune blessure ni contusion : mais elle se plaint de douleurs internes très-vives, qui ont nécessité son transport en voiture, à son domicile.

La chronique des ivrognes. — On a arrêté, jeudi soir, dans un établissement industriel de la rue Boucher de Perthes, un ivrogne qui prétendait y entrer pour toucher de l'argent. Comme on ne voulait pas le laisser pénétrer dans l'établissement, il fit du tapage, ce qui occasionna un rassemblement de 50 personnes — et son arrestation.

— On a également écroué un autre ivrogne qui, après s'être égosillé à injurier les passants, a continué cet exercice avec les agents.

Au canal. — L'embranchement du canal a été gelé sur toute son étendue, dès les premiers jours. Il ne s'y trouve actuellement qu'un seul bateau chargé de bois; mais il n'a pu aller plus loin que le pont du Hallot et le déchargement ne pouvant s'opérer que dans le port, le batelier est là depuis trois semaines fort occupé à casser les glaces autour de son bateau pour éviter les avaries que la contraction exercée par le froid ne manquerait pas de produire.

Ouverture de cabaret. — Le tribunal correctionnel a rendu un jugement qu'il est utile de faire connaître.

Mlle Céline V... a été condamnée à 25 fr. d'amende pour avoir ouvert un débit de boissons à Tourcoing avant l'expiration du délai de 15 jours à partir de la date de sa déclaration à la Mairie.

Les sociétés qui naissent. — Par arrêté préfectoral, en date du 6 janvier 1893, la société particulière colombophile, dite « Les trois plates-formes », dont le siège est au hameau du Hutin, a été autorisée à se constituer légalement.

Par arrêté préfectoral, en date du 9 janvier 1893, la société particulière de chant, dite « Choral du Cœur Joyeux », dont le siège est rue Sébastopol, 34, a été autorisée à se constituer légalement.

Wasquehal. — Le service télégraphique sera inauguré le 25 janvier à Wasquehal.

Communications diverses

Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix. — A partir d'aujourd'hui, le *Journal officiel* est mis à la disposition du public à la bibliothèque de l'Ecole.

Chambre syndicale des ourdisseurs. — La chambre syndicale des ourdisseurs tiendra son assemblée générale *trimestrielle, le dimanche* 15 janvier à six heures précises du soir, en son local, estaminet Calrice, *93, Grande-Rue. Ordre du jour* : Lecture des procès-verbaux; vérification des comptes; questions très importantes; urgent

La fabrique d'articles de voyage **Soyez père,** *en face la gare*, LILLE, offre un grand assortiment de couvertures de voyage, sacs et nécessaires, garniture en argent; elle fabrique spécialement la caisse et la serviette pour échantillons.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REMOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Un soldat retour du Dahomey. — Un jeune homme de Wattrelos, Valère Delcroix, dont les parents habitent le hameau de la Houzarde, vient de revenir du Dahomey.

Valère Delcroix est né à Wattrelos le 21 mars 1870. Il tira au sort au commencement de l'année 1891, et, devançant l'appel, partit le 15 juin de l'année 1891 pour Cherbourg, où il fit partie du 1er régiment d'infanterie de marine.

Le 10 juillet 1892, il s'embarquait à Bordeaux, sur le *Ville-de-Maranao* à destination de Kotonou. Parti de cette ville le 17 août au matin, il assista à une vingtaine de combats, entr'autres à ceux de Takou, Dogba, Degoud, la prise de Kana, et arriva à Abomey le 17 novembre, à quatre heures du soir.

La ville était complètement déserte. Les Dahoméens, en la quittant, avaient enlevé un grand nombre d'armes, ainsi que deux canons qui furent retrouvés par nos soldats.

Notre compatriote resta six jours dans la capitale de Behanzin, puis revint à Porto-Novo, où il arriva le 1er décembre. Il fut rapatrié le 20 du même mois, et prit passage à bord du transport *Thibet*, de la Compagnie Fraissinet. Durant le parcours, douze de ses camarades, morts, soit de la fièvre, soit des suites de leurs blessures, furent jetés à la mer.

Le *Thibet* entra le 8 janvier dans le port de Marseille. La société des anciens soldats de la marine, de cette ville, offrit un banquet aux soldats rapatriés, et, le soir, ils assistaient à une représentation théâtrale, dans laquelle furent représentés les divers combats que l'expédition eut à soutenir.

La même société leur fit délivrer des caleçons, camisoles, chaussures, etc.

Après cette chaleureuse réception, M. Delcroix prit le *train* matin, vers huit heures 1/2.

Roubaix jeudi matin, vers huit heures 1/2.

Au cours de la campagne, le jeune homme n'a reçu qu'une simple égratignure au pied. Il a été malade, à bord, de la fièvre, pendant une huitaine de jours; actuellement encore, il est très faible, et il lui faudra plusieurs mois pour qu'il soit complètement rétabli.

Sa dernière lettre, datée de Porto-Novo 5 décembre, dans laquelle il annonçait son prochain retour, n'est arrivée à destination que vendredi matin, le lendemain même de son arrivée.

M. Valère Delcroix a rapporté différents objets, très curieux, que les Dahoméens ont abandonné en fuyant.

Entre familles. — Une dispute éclatait jeudi, au fort Lillois, entre les enfants Guelton et les enfants Oudart, quand les parents, se mêlant à la lutte, prirent parti pour leur progéniture, et se distribuèrent mutuellement force soufflets. Une enquête est ouverte.

Une diffamation. — Un habitant du hameau de la Martinoire, M. Boute, a porté plainte contre sa voisine, la femme T..., *pour diffamation*.

Une plainte a été également déposée par M. Allart, demeurant au hameau du Sapin-Vert, contre le nommé D... qui a porté des coups de pieds si violents à sa fille, âgée de 24 ans, qu'elle a dû s'aliter.

La fraude. — Les préposés Cardet et Baron ont arrêté, dans la nuit de jeudi à vendredi, à la barrière du Crétinier, les nommés Jules Lepontre et Victor Vercecken. Ils étaient porteurs de 468 boîtes d'allumettes: valeur 234 francs.

TOURCOING

La Chambre de Commerce. — Ainsi qu'on le verra par le procès verbal publié plus haut, la chambre de commerce a procédé, jeudi, à la formation de son bureau. M. Eugène Jourdain a été réélu président, M. Scalabre-Delcour nommé vice-président, M. François Masurel-Jonglez réélu secrétaire, et M. Herbaux-Hassebroucq nommé trésorier. Tous les membres du bureau ont obtenu l'unanimité.

Distribution de galoches aux enfants des écoles. — Nous apprenons que l'administration du Bureau de Bienfaisance a fait distribuer jeudi 1,000 paires de galoches aux enfants de toutes nos écoles, sans distinction, officielles ou libres.

Nous félicitons l'administration charitable de la généreuse initiative qu'elle a prise en cette circonstance.

L'étuve de désinfection de l'Hôtel-Dieu. — L'étuve de désinfection a commencé à fonctionner mercredi après-midi. Elle est établie dans l'une des annexes, situées du côté du jardin public. L'étuve est identiquement la même que celle qui a été installée récemment à Roubaix, et que nous avons décrite jusque dans ses moindres détails.

L'accident de jeudi. — La pauvre victime de l'accident de voiture que nous avons rappelé hier, Julien Scrive, n'était pas bacleur comme on nous l'avait dit, mais garçon de magasin.

Hallain. — *Nécrologie.* — Nous apprenons la mort de M. Edouard Lemaître, fabricant de toile et membre du Conseil municipal.

Né à Reckem (Belgique) mais de nationalité française, le regretté défunt faisait partie de l'assemblée municipale depuis l'année 1890. Il a succombé à une maladie du cœur.

Roncq. — Un tisserand cabaretier, du nom de Feys Alphonse, âgé de 26 ans, déjà condamné à deux reprises pour coups et blessures, avait été cité à comparaître jeudi devant le tribunal de simple police de Tourcoing. Condamné par défaut à 3 francs d'amende, il conçut de ce fait une haine féroce contre le brigadier Dehon et le garde Wattel qui l'avaient pris en contravention d'ivresse. Il les menaça même de mort, en brandissant un couteau dans les estaminet où il s'enivrait.

Les gardes, avertis de ces menaces, l'arrêtèrent et le remirent à la gendarmerie qui l'a conduit, vendredi matin, à la maison d'arrêt de Lille.

LILLE

Le nouveau ministre de la guerre. — Le président de la République a reçu vendredi matin le général Loizillon, le nouveau ministre de la guerre, qu'accompagnait son chef de cabinet, le colonel Rau, ancien chef d'état-major du 1er corps.

C'est dimanche 15 janvier qu'a lieu, à l'Hippodrome, sous les auspices de l'Association des concerts populaires la solennité musicale de l'œuvre de Gustave Charpentier *Impressions d'Italie*, sous la direction de l'auteur.

La Betterave. — La soirée littéraire et musicale, donné par « la Betterave », jeudi, à Paris, dans les salons du restaurant de la Terrasse, comptera parmi les plus réussies de la saison.

Le ténor Mauguière et Mlle Francine Gherlsen, des concerts Lamoureux, admirablement en voix tous deux, M. Lemaire, 1er violon de l'Opéra, et M. Sauvage, pianiste, ont obtenu un complet succès.

L'élément littéraire était brillamment représenté par M. Paul Veyret et Mlle Basset, de l'Odéon, qui ont remporté un grand succès de rire.

Les crins empoisonnés. — La manipulation des crins ou poils coupés sur des animaux morts d'une maladie infectieuse est extrêmement dangereuse : témoin la lugubre série d'empoisonnements qui, il y a quelques semaines, ont fait plusieurs victimes dans la fabrique de brosses de M. Smal, au Pont-de-Marcq.

M. le préfet du Nord, pour prévenir le retour d'accidents du même genre, vient d'adresser une circulaire aux sous-préfets et aux maires du département pour leur rappeler qu'ils doivent veiller à ce que les règlements sur la police sanitaire des animaux soient appliqués rigoureusement.

Lorsque les chevaux, ânes ou mulets sont abattus pour cause de morve ou de farcin, les peaux ne peuvent être livrées au commerce qu'après désinfection.

Les grèves à Lille. — Le mouvement gréviste causé par la nouvelle loi sur le travail des femmes et des enfants est terminé. Partout le travail sera repris.

Au tissage Courmont, à Lille, les contre-maîtres ayant persisté dans leur refus de rentrer ont été remplacés par des ouvriers.

A l'établissement Barrois la reprise du travail a été voté ainsi qu'à Saint-André et aux mines de Bruay.

Un vol de 800 francs à Lille. — Des malfaiteurs, restés inconnus, ont pénétré, jeudi soir, chez Mlle Drez, emballeuse, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, et ont enlevé une somme de 800 francs. Une enquête est ouverte.

Concerts et Spectacles

Mouveaux. — Dimanche 15 janvier, un concert vocal et instrumental, suivi de bal, sera donné par la musique municipale en son local, à l'Harmonie, Grand'Place, à 5 heures 1/2 du soir très précises.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 13 janvier.* — LES SUITES DE L'IVRESSE. — Il n'était bruit, *hardi, dans la rue de Blanchemaille*, à Roubaix, que d'un acte de brutalité inouï qui avait été commis, disait-on, *par un père* sur son enfant, âgé de 3 ans. On l'avait accusé de lui avoir jeté, sur la tête, de l'eau bouillante. Une enquête menée par M. le commissaire révéla qu'un certain Louis Huvaere avait, en rentrant chez lui, ivre, fait une scène de violences à sa femme, et, dans ses gestes désordonnés, avait, par inadvertance, renversé la *marmite*, remplie d'eau chaude; l'enfant qui se chauffait près du poêle, avait reçu, sur le dessus de la tête, une certaine quantité du liquide bouillant.

Ce sont ces faits qui sont relevés par le parquet et qui amènent le délinquant, Louis Huvaere, devant le tribunal, sous l'inculpation de coups à sa femme et de blessures involontaires sur la personne de son enfant.

Huvaere n'a jamais été condamné en France, mais il a subi deux peines déjà en Belgique. Il est condamné à dix jours d'emprisonnement et cinq francs d'amende.

DÉRANGÉS DANS UNE RIXE — Lundi dernier vers minuit, rue de l'Ommelet, à Roubaix, dépose l'agent Marcelli, je m'en rassemblement occasionné par deux individus qui se battaient. Je m'approche : l'un d'eux s'enfuit; j'engage l'autre à retourner tranquillement chez lui; mais au lieu de m'écouter, il me traite de fainéant et autres épithètes et, quand je veux l'emmener au poste, il me lance des coups de pied et de poing, et je dois requérir l'assistance d'un collègue pour m'en rendre maître.

Arrêté, puis conduit à Lille, J.-B. Notte — c'est le prévenu — âgé d'une trentaine d'années, comparaît devant les juges : il n'a pas encore subi de condamnations.

— Je demande au Tribunal de vouloir bien m'accorder la loi Bérenger, dit le prévenu.

— Oui, c'est cela, répond le Président, on s'enivre, on bat un agent; puis on cherche l'impunité dans la loi Bérenger. Nous apprécierons.

Après quelques minutes de délibéré, le Tribunal décide qu'il n'y a pas lieu de faire bénéficier Notte du sursis pour la peine de quinze jours et vingt-un francs d'amende qui lui est appliquée.

UNE JEUNE FILLE DE TOURCOING, Rosalie Willems, était allée, chez une marchande, acheter à crédit quelques provisions, pour le compte d'une personne qui ne lui avait donné aucun mandat pour cela. Puis elle avait partagé avec deux amies, Marie et Fidéline Dhaene, lesquelles sont, avec Rosalie Willems, inculpées d'escroquerie et de complicité. Après la déposition de M. le commissaire Cotard qui a mené l'enquête, elles sont condamnées: Rosalie Willems à quatre mois, Marie Dhaene à deux mois, sa sœur à un mois.

LE 22 SEPTEMBRE A LANNOY, sur la place, arrivait à fond de train, dans la soirée, une voiture attelée d'un cheval qui venait de s'emporter.

Une boutique qui y était installée est renversée, la lanterne tombe allumée sur le marchand, les pommes de terre sont éparpillées : bref, presque une ruine et des blessures pour la victime de l'accident.

Le propriétaire du cheval, Charles Vermersch, est dès lors appelé en justice pour blessures par imprudence. Il déclare avoir complètement désintéressé le marchand, ce qui est reconnu exact. Vermersch encourt une amende de vingt-cinq francs.

QUELQUES ENFANTS de douze à treize ans avaient, dans la cour de l'établissement Motte, à Roubaix, enlevé du charbon.

Ils comparaissent, avec leurs parents comme civilement responsables, sous la prévention de vol : l'un d'eux seulement est envoyé en correction, c'est Antoine Vancampden : quant aux autres, Charles Vanher, Anne et Romaine Verhulst, ils sont remis à leurs parents.

POUR VOL D'ARGENT à Wattrelos, Philomène Matton recueille un mois de prison.

POUR COUPS à Wasquehal, dans le courant du mois d'août, Louis Turgis et Louis Jovellaux sont condamnés l'un à dix jours, l'autre à 16 francs d'amende; tous deux avec application de la loi Bérenger. Me CONTORME.

Tribunal de commerce de Roubaix. — *Audience du 13 janvier.* — LA RESPONSABILITÉ DES TRANSPORTEURS. L'audience de ce jour a été entièrement consacrée aux débats d'un procès de transport qui ne comprend pas moins de six parties en cause. Il s'agit de l'avarie survenue à des cristaux de tartre expédiés de Bordeaux à destination d'un teinturier de Roubaix.

Cette marchandise a été reconnue avariée à son arrivée et son avarie provenait du contact avec des corps gras. Deux experts-chimistes ont eu à en rechercher l'origine et à préciser qui incombe la responsabilité de l'avarie de nature à engager la commissionnaire de transport, la compagnie de chemin de fer. On a discuté toutes les dispositions du Code de commerce relatif aux transports; l'affaire présente, d'ailleurs, en elle-même, peu d'intérêt.

PETITE CHRONIQUE JUDICIAIRE

J. D. Roubaix. — Pour vous renseigner, il nous faut connaître : 1° Vos lieu et date de naissance; 2° Ceux de vos père et mère; le projet dont vous parlez à la fin de votre lettre n'ait être abandonné et jamais rien de semblable n'a été voté par l'ancien Conseil municipal.

Un dispensé de 1886. — Passez à la gendarmerie muni de votre livret militaire.

M. D., 2418 Tourcoing. — Vous êtes Français. Comme tel, vous pouvez contracter, en mars 1893, un engagement volontaire dans un des corps de l'armée française. — Vous serez inscrit sur les listes de tirage, en même temps que les jeunes gens de la classe à laquelle vous appartenez par votre âge.

L. M., Roubaix. — Oui, munit de pièces établies sur timbre : 1° Extrait de naissance; 2° Acte de mariage des père et mère; 3° Certificat d'extranéité.

NOUVELLES MILITAIRES

Service d'état major. — M. de Hauteclocque, capitaine breveté au 117e régiment d'infanterie, est désigné pour servir d'officier d'ordonnance à M. le général Libermann commandant la subdivision de Saint Omer.

Mutations. — M. de Laforest-Divonne, lieutenant au 110e régiment d'infanterie, passe au 33e régiment.

M. Canchy, lieutenant au 127e régiment d'infanterie, passe au régiment de sapeurs-pompiers de Paris.

NORD

Cour d'assises du Nord. — Aux affaires que nous avons déjà mentionnées pour la session de février, il faut ajouter la suivante : Florentin Laurent, 42 ans, journalier à Seclin; incendie volontaire d'une meule à Templemars.

Une enfant brûlée vive à Anzin. — Mercredi matin, la petite fille de M. Demangeot, sous-directeur des ateliers Carion-Delmotte, jouait dans la salle à manger, sous la surveillance d'une personne qui travaillait dans la maison. M. et Mme Demangeot étaient absents.

Tout à coup, la petite Berthe s'approcha trop près de la prussienne et le feu prit à ses vêtements.

A ses cris, on se porta rapidement à son secours, mais la pauvrette était grièvement brûlée au ventre et aux mains.

M. le Dr Pottiez fut appelé immédiatement, mais malgré les soins qui lui furent prodigués, la fillette expirait jeudi à midi, après 24 heures d'horribles souffrances.

La douleur des parents est navrante.

Culine à Reims. — Madame Culine a quitté Fourmies la semaine dernière pour aller à Reims, rejoindre avec sa famille, son mari, qui a définitivement fixé sa résidence dans cette ville, où il vend des journaux.

Ors. — *Un assassinat.* — Le journalier Dahy François, de Fontaine-au-Bois, auteur présumé de l'assassinat découvert mardi, est entré dans la voie des aveux. Il a été incarcéré à la maison d'arrêt de Cambrai.

Rieux. — *Un vol important.* — M. Delattre, épicier, a été victime d'un vol de numéraire (193 francs) et de diverses marchandises qu'il évalue à 1,400 francs.

Un grave accident de tir à Dunkerque. — Une compagnie du 110e de ligne faisait des exercices de tir sur la plage, lorsque l'un des marqueurs, nommé Poli, sortit imprudemment du trou et fut atteint par une balle dans les reins.

Transporté à l'hôpital il est mort hier après-midi.

PAS-DE-CALAIS

Deux hommes asphyxiés à Ligny-Thilloy. — Mardi, les hommes Baudelocque, père et fils, de Ligny-Thilloy, après avoir fait cuire leur pain, avaient recueilli une chaudrée de braises qu'ils étaient allés porter dans leur chambre, dans une vieille marmite mal fermée.

Le lendemain matin, on s'étonna de ne voir ni Baudelocque, ni son fils.

Des gens du village pénétrèrent dans la maison ; les deux malheureux étaient inanimés dans leur lit, asphyxiés par les émanations des braises qui s'étaient rallumées dans la marmite.

Le père, âgé de 60 ans, ne put être rappelé à la vie. Quant au fils, âgé de 24 ans, il est aujourd'hui hors de danger, mais il tient encore la chambre.

Boulogne-sur-Mer. — *Le condamné à mort Gressier.* L'exécution d'Olivier Gressier, de précoce assassin dont nous avons parlé il y a peu de temps, serait imminente, suivant la rumeur publique.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BOUSSEMART-TERREIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Elisa TERREIN, veuve de M. Michel BOUSSEMART, décédée à Roubaix, le 13 janvier 1893, dans sa 82e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 15 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 16 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Vêpres. Vigiles seront chantées le samedi 14, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Bourgogne 112. — Moulin, 86.

Les amis et connaissances de la famille VIGNIER-DECANCQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Eulalie-Colette DECANCQ, veuve de M. Constant VIGNIER, décédée à Roubaix, le 13 janvier 1893, dans sa soixante-quatorzième année, administrée des *Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise*, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien *vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels*, qui auront lieu le dimanche 15 courant, à 3 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, place de l'Abattoir, 11.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 16 janvier 1893, à 9 heures, *pour le repos de l'âme de Monsieur Thomas VANHAZEBROUCK*, époux de Dame Amandine BOUCKAERT, décédé à Roubaix, le 6 décembre 1892, dans sa 29e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1893, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre VÉRIEST, époux de Dame Sidonie DETY, décédée à Roubaix, le 5 décembre 1892, dans sa 48e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 16 janvier 1893, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Hilaire VOLCART, époux de Dame Valentine COMBLEZ, décédé à Roubaix, le 6 janvier 1892, dans sa 59e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale d'Hem, le jeudi 19 janvier 1893, à 10 h. 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Donat-Joseph DELECROIX, époux de Dame Sophie DUFERMONT, décédé à Hem, le 15 janvier 1862, dans sa 64e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

La révision. — Nous pouvons affirmer, de la source la plus certaine, que le gouvernement représentera, sans y changer un *iota*, ses propositions à la prochaine séance de la commission revisionniste de la Chambre, laquelle a lieu lundi.

— Les membres des droites des commissions du Sénat et de la Chambre vont se réunir afin de délibérer sur la situation créée par l'intransigeance de leurs collègues de la gauche.

Anvers. — M. Beernaert, ministre des finances, a reçu le comité de l'exposition d'Anvers. Il lui a promis l'appui du gouvernement dans les mêmes conditions que pour la précédente exposition. M. Beernaert s'est engagé à demander, en faveur de l'exposition anversoise, un crédit extraordinaire de 300,000 francs à porter au budget de 1894.

— Deux hommes se sont accidentellement noyés hier dans l'Escaut.

Liége. — Un enfant s'est noyé, jeudi soir, sous la glace au canal de Maestricht.

Herstal. — Un mandat d'arrêt a été lancé contre un sieur W... à propos de l'explosion de dynamite.

Louvain. — Un nommé Joseph P..., en voulant nettoyer le tuyau de sa pipe avec une aiguille à tricoter a frappé celle-ci sur sa poitrine, et a eu le cœur percé. Il est mort presque aussitôt.

Pepinghe. — Une dame inconnue s'est jetée hier sous le train venant d'Hazebrouck. Son corps a été réduit en bouillie.

Cinq enfants noyés. — Cinq enfants, garçons et filles, âgés de quinze à dix-huit ans, s'étaient aventurés, hier, sur la Lys, près de Deynze (Flandre orientale), lorsque tout à coup la glace se rompit et les cinq jeunes gens disparurent et se noyèrent.

Charleroi. — Des bruits sérieux de grève générale sont signalés dans le bassin de Charleroi.

NOTES DE LA BONNE FEMME

MENU DU DIMANCHE 15 JANVIER

POTAGE RIZ AU GRAS
TÊTE DE VEAU
BÉCASSES ROTIES
SALSIFIS FRITS
SALADE DE SAISON
CRÈME A LA VANILLE
DESSERT

RECETTES. — *Tête de veau au naturel.* — Prenez une petite tête de veau que vous faites dégorger à l'eau froide pendant 24 heures en hiver où 6 heures en été, en ayant soin de changer l'eau. Désossez la en entier, retirez la langue et la cervelle. Mettez sur le feu une casserole avec de l'eau; lorsque cette eau bout, placez-y la tête de veau coupée en quatre morceaux; laissez bouillir pendant vingt minutes, retirez les morceaux de l'eau et laissez les égoutter. Prenez 125 grammes de farine que vous délayez avec 5 ou 6 litres d'eau; ajoutez sel, poivre, (les clous) et un quart de verre de vinaigre; mettez tout cela dans un casserole sur le feu et, lorsque l'eau commence à bouillir, placez-y la tête, la langue et la cervelle.

Faites cuire doucement pendant deux heures, excepté la cervelle que vous pouvez retirer au bout de 25 à 30 minutes. Lorsque la tête est cuite, servez-la sur un plat entouré de persil en branches et servez avec une sauce vinaigrette dans une saucière.

LE CRAPAUD

Il est un être qui n'a que bien rarement la chance de sortir vivant de sa rencontre avec un des représentants de notre espèce : c'est le crapaud. Le paysan l'aplatit d'un coup de bêche, l'enfant le lapide jusqu'à ce que mort s'ensuive, les femmes s'en détournent avec horreur. Le pauvre batracien n'a cependant pas à se reprocher le moindre attentat à notre propriété sacro-sainte. Nos grains, nos légumes, nos fruits ne figurent jamais dans ses menus. Ces précieuses productions ont, au contraire, en lui un défenseur aussi zélé que modeste, leurs ennemis sont les siens : ses formes disgracieuses, sa physionomie peu engageante, sa laideur, voilà l'unique prétexte de sa persécution et des cruautés sans nombre par lesquelles elle se traduit. Qui sait, cependant, si, au point de vue de *l'esthétique batracienne*, il n'a pas le droit de critiquer, à son tour, notre conformation?

Sans compter qu'il nous serait infiniment plus facile de nous habituer à ses imperfections qu'il ne l'est à lui de les modifier; d'ailleurs la nature elle-même s'est arrangée de façon que la vue de ce gnome n'offensât que bien rarement notre délicatesse, puisqu'il ne quitte ses retraites qu'aux heures crépusculaires où tous les chats sont devenus gris, où il se confond si facilement lui même avec sa sémillante commère aux yeux sertis d'or.

Les poètes, toujours en quête de comparaisons imagées, ont nécessairement surenchéri sur ces préjugés instinctifs. Milton nous montre dans l'honnête crapaud qui n'a jamais persécuté que des mouches *rons et des limaces* un emblème de l'esprit du mal. Shakespeare le traite plus sévèrement encore; tous le tiennent comme une sorte de personnification de l'horrible.

Cet acharnement dans une sotte et criante injustice est œuvre féminine. L'enfant, voilà l'ennemi implacable du batracien, et bien souvent la mère l'encourage dans la guerre sans merci qu'il lui fait. La femme a peur du serpent, elle en a rarement l'horreur. Toute son aversion se concentre sur cet autre reptile dont le corps trapu et lourd, la peau livide et verruqueuse, la marche lente et pénible provoquent chez elle une sensation de dégoût, et cette sensation, elle l'inculque fidèlement à sa progéniture. Si, dans la promenade du soir, le bambin signale un crapaud se traînant péniblement sur le sable de l'allée, elle saisit le petit par la main et l'entraîne avec des cris de poule effarouchée par un épervier La leçon n'est jamais perdue. Seul, quand il fera une pareille rencontre, le jeune bonhomme, au lieu de fuir, regardera curieusement l'épouvantail ; il comprend tout de suite qu'il est faible, sans défense et n'a même pas la ressource de chercher son salut dans une prompte retraite ; autant de raisons pour se montrer brave. Il ramasse des cailloux et crible le paria de ses projectiles.

Pour justifier cette barbarie on a prétendu que la morsure du crapaud était venimeuse; ce qui est une fable, attendu que le malheureux n'a pas de dents; il vous saisirait le doigt entre ses lèvres qu'il ne résulterait du contact aucune conséquence, puisqu'elles ne secrètent aucune espèce de venin. La seule défense qu'il ait à opposer à ses nombreux ennemis consiste dans une liqueur blanchâtre et nauséabonde que sa peau a la faculté de sécréter, lorsque l'animal subit quelque vive émotion; cette liqueur il ne la rejette nullement au loin comme on l'a dit également. Un chien qui a saisi un crapaud dans sa gueule, subit une salivation extraordinaire. Le malaise se prolonge pendant deux ou trois jours, mais il n'a jamais d'issue fatale.

La sécrétion ne se produit que sous l'influence de la terreur ou de la colère; à l'état normal on peut manier le crapaud sans inconvénient. Nous avons vu dans une famille anglaise un crapaud qui, tous les soirs, aussitôt la lampe allumée, entrait dans le salon; on le plaçait sur la table, et les enfants lui distribuaient des mouches qu'ils avaient récoltées pour son souper et qu'il prenait très délicatement entre leurs doigts. Le docteur anglais G. Bell avait un gros crapaud qu'il por ait ordinairement dans sa poche et auquel il donnait